

NOVEMBRE 2018

Prix 1€, N° 1

BULLETIN D'INFORMATION HAUT-SAONOIS

Edito

LE LIEN 70 des Militants CGT Haut-Saônois



Camarades,

Le programme du Conseil National de la Résistance avait pour objectif de débarrasser les travailleur(se)s de l'incertitude du lendemain et de vivre dignement. Le patronat avec la complicité des gouvernements successifs œuvre à déstructurer le monde du travail, par une succession de lois, de réformes, de 49.3, et d'ordonnances. On assiste à un détricotage méthodique de tous nos conquies sociaux, avec la casse du Code du Travail, des services publics, de la formation professionnelle, des retraites, de la Sécurité Sociale, de la mise en cause des conventions collectives, des droits syndicaux ... Le capital mène une réelle lutte des classes, ce qui provoque précarité, pauvreté et creuse encore plus les inégalités où seule une minorité de privilégiés peut s'enrichir abusivement et indécentement par la non redistribution des richesses et les choix fiscaux qui sont faits en leur faveur.

Depuis plusieurs mois, des luttes se développent dans le privé comme dans le public. Ce sont les personnels de la santé, de la SNCF, de l'énergie, de la justice, de l'éducation, les retraité(e)s, les lycéen(ne)s et les étudiant(e)s etc... qui expriment leur colère face à la politique et au comportement adoptés par ce gouvernement.

La mobilisation du 17 Novembre interpelle dans nos rangs. Peut importe d'où elle est partie, cette mobilisation appelant à bloquer les routes est aujourd'hui clairement une mobilisation d'extrême droite et soutenue par les droites extrêmes. La CGT s'est exprimée contre la présence dans nos cortèges d'organisations d'extrême droite même quand elles prétendent défendre le service public et les salariés. Réciproquement, la présence de la CGT dans cette initiative est contraire à notre démarche syndicale.

Dans les entreprises, il nous faut donc avec constance et détermination, construire les revendications au plus près des travailleur(se)s autour de l'emploi, des salaires, des garanties collectives, du service public...

Le renforcement dans l'entreprise est lié aux revendications. Le renforcement où nous sommes déjà présents et où nous sommes absents car nous sommes dans un moment charnière pour le syndicalisme, et plus particulièrement pour la Cgt, puisque le 6 décembre auront lieu les élections dans les trois versants de la Fonction Publique. Au travers de ces élections, c'est la question de la représentativité de la Cgt qui est en jeu. Nous voulons toutes et tous ne pas assister à la progression du syndicalisme réformiste et accompagnateur du gouvernement, nous voulons rester la 1^{ère} Organisation Syndicale de tous les travailleur(se)s.

Camarades, ces élections sont l'affaire de toute la Cgt, c'est pour cette raison que nous organisons un stand Cgt des trois versants de la Fonction Publique le 25 novembre à la foire de la Ste-Catherine à Vesoul.

Ce gouvernement, comme les précédents depuis près de 30 ans, veut détruire notre système de retraite tel qu'il a été conçu à la libération. La remise en cause de la durée de cotisations, de l'âge de départ et la baisse des pensions ne leur suffisent plus, c'est le système de retraites solidaire par répartition, pilier fondamental de la République Sociale que Jupiter veut dynamiter.

Nous devons être plus nombreux pour être plus forts face à ce gouvernement et au patronat qui ont déclaré la guerre aux travailleur(se)s, pour mettre la France aux normes du libéralisme.

Annick DIDIER – Secrétaire Générale

Nous sommes sur le Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :

www.cgt70.fr

Imprimé sur du papier certifié FSC

BULLETIN D'INFORMATION HAUT-
SAONOIS

N° ISSN 0338-8034

CPPAP N°0620 S 06535

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Jean-Louis MOREL

Imprimé par nos soins : CGT

| Cotisations et contributions sociales | Base | Taux salarial | Part salarié | Part employeur |
|--|-------------|--|----------------|----------------|
| SANTÉ | | | | |
| Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès | Valeur | | | Valeur |
| Complémentaire Incapacité Invalidité Décès | Valeur | | | Valeur |
| Complémentaire Santé | Valeur | Valeur | Valeur | Valeur |
| ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES | | | | |
| RETRAITE | | | | |
| Sécurité Sociale plafonnée | Valeur | Valeur | Valeur | Valeur |
| Sécurité Sociale déplafonnée | Valeur | Valeur | Valeur | Valeur |
| Complémentaire Tranche 1 | Valeur | Valeur | Valeur | Valeur |
| Complémentaire Tranche 2 | Valeur | Valeur | Valeur | Valeur |
| Supplémentaire | Valeur | Valeur | Valeur | Valeur |
| FAMILLE | | | | |
| ASSURANCE CHÔMAGE | | | | |
| Chômage | Valeur | | | Valeur |
| APEC | Valeur | Valeur | Valeur | Valeur |
| AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR | | | | |
| COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE | | | | |
| CSG déductible de l'impôt sur le revenu | Valeur | Valeur | Valeur | Valeur |
| CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu | Valeur | Valeur | Valeur | Valeur |
| EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR | | | | Valeur |
| TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS | | | Valeur | Valeur |
| NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU | | | | Valeur |
| <i>dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie</i> | | | | Valeur |
| Impôt sur le revenu | Base | Taux personnalisé Taux non personnalisé | Montant | |
| Impôt sur le revenu prélevé à la source | Valeur | Valeur | Valeur | |
| Net payé en euros | | | | Valeur |
| Allègement de cotisations employeur | | | | Valeur |
| Total versé par l'employeur | | | | Valeur |

Bulletin de paie
Modèle issu de l'arrêté du 9 mai 2018 à remplacer par le bulletin émis par l'employeur en fonction des modalités de préfiguration envisagées

Information sur le prélèvement à la source sur votre bulletin de paie [d'octobre] 2018

Bien évidemment, aucun prélèvement à la source ne sera réalisé sur vos salaires avant janvier 2019.

Comme vous le savez, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu va entrer en vigueur au 1er janvier 2019. Cette réforme a pour objet de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt et de permettre à ce dernier de s'adapter très vite aux changements de situations.

À compter de cette date, votre salaire sera donc directement versé net d'impôt. Ainsi, vous paierez immédiatement en 2019 votre impôt sur vos revenus perçus en 2019, au fur et à mesure.

Afin de vous préparer à cette réforme, vous bénéficiez, à compter du bulletin de paie [d'octobre 2018], d'une information personnalisée sur votre futur prélèvement à la source.

Votre bulletin de paie [d'octobre] indique, pour information, le taux de prélèvement à la source qui vous sera appliqué à compter de janvier [et le montant simulé du prélèvement à la source] [ainsi que le montant simulé de votre salaire après prélèvement à la source].

Ce taux de prélèvement à la source est celui qui a été calculé et transmis par l'administration fiscale, tenant compte des éventuels choix que vous avez pu formuler auprès d'elle.

Le taux indiqué sur votre bulletin de paie est donc :

- soit votre taux personnalisé (celui du foyer, ou un taux individualisé si vous avez formulé ce choix auprès de l'administration fiscale – voir questions fréquentes au dos) ;
- soit un taux non personnalisé : c'est le cas si vous avez opté auprès de l'administration fiscale pour qu'elle ne transmette pas votre taux personnel, ou dans certains cas particuliers (voir au dos).

Pour toutes vos questions sur le prélèvement à la source, l'administration fiscale reste votre interlocuteur unique.

Questions fréquentes

sur le prélèvement à la source

Comment gérer mes options de prélèvement à la source ?

En vous rendant **dans votre espace personnel sur impots.gouv.fr**, à la rubrique « **Gérer mon prélèvement à la source** », vous pouvez notamment :

- opter pour individualiser votre taux de prélèvement à la source : cette option peut vous intéresser si vous êtes en couple et qu'il existe une différence importante de revenus au sein de votre foyer ;
- opter pour la non-transmission de votre taux à votre employeur : dans ce cas, un taux non personnalisé sera appliqué à vos revenus pour le calcul de votre prélèvement à la source.

Si vous n'avez pas internet, vous pouvez également opter auprès de votre service des impôts des particuliers ou en appelant le numéro dédié au prélèvement à la source au 0 811 368 368 (0,06 € par minute + prix de l'appel).

Le taux indiqué sur mon bulletin de paie n'est pas mon taux personnalisé alors que je n'ai pas formulé d'option. Que faire ?

Si le taux qui apparaît sur votre bulletin de paie n'est pas votre taux personnalisé et que vous n'avez pas opté pour la non-transmission de votre taux, deux cas de figure sont possibles :

- l'administration fiscale n'avait pas encore transmis votre taux personnalisé lorsque votre bulletin de paie a été produit : cette situation peut survenir si votre déclaration de revenu n'a pas été traitée à temps (déclaration tardive...). Vous allez recevoir votre avis d'imposition et

votre taux sera alors transmis par l'administration fiscale. Il sera porté sur votre bulletin de paie de novembre ou de décembre ; ou

- vos éléments d'identification (numéro de sécurité sociale et état civil) ne sont pas concordants entre votre bulletin de paie et les fichiers de l'administration fiscale : dans ce cas, vérifiez s'il vous plaît l'exactitude de vos éléments d'identification sur votre bulletin de paie et, s'ils sont corrects, rapprochez-vous de votre service des impôts des particuliers.

Comment contacter l'administration fiscale pour une question sur le prélèvement à la source ?

Pour toutes vos questions sur le prélèvement à la source, vous pouvez consulter le site prelevementalasource.gouv.fr ou vous rapprocher des services de la Direction générale des Finances publiques qui reste votre interlocuteur pour toutes vos questions fiscales :

- depuis votre **messagerie sécurisée** accessible dans votre espace personnel sur impots.gouv.fr ;
- par téléphone au **0 811 368 368** (0,06 € par minute + prix de l'appel) ;
- en vous rendant à **votre service des impôts des particuliers**, dont les coordonnées sont indiquées sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.



Claudine nous a quitté....

Claudine était la secrétaire administrative du Comité Régional CGT Franche Comté depuis 18 ans.

Claudine assurait les tâches administratives au Comité Régional, le montage du journal régional, elle maîtrisait également parfaitement les logiciels comme Cogitiel ou l'Outil du Trésorier et mettait ses compétences à disposition à travers des formations pour les militants CGT.

Elle assurait aussi pour plusieurs UD et UL la réalisation de tracts, journaux... mettant ainsi ses compétences au service de toute la CGT.

Disponibilité, bonne humeur, écoute et intérêt pour les autres étaient les principaux traits de caractère de Claudine.

Tout au long des années passées au comité régional, Claudine a répondu présente à chaque sollicitation, même celles de dernière minute, elle contribuait ainsi au devenir de la Cgt sur notre région.

Au début de l'été 2018 la maladie a eu raison de sa résistance et de son courage, elle a mené ce dernier combat, dont elle connaissait l'issue, avec force et volonté.

De très nombreux camarades étaient présents lors de ses obsèques.

La tristesse de chacune et chacun était à la hauteur de la place que Claudine avait prise dans notre organisation.

Elle laisse un grand vide mais restera dans la mémoire de celles et ceux qui ont eu le plaisir de la côtoyer.



Hommage CGT PSA à notre Camarade Christian

Roland se souvient dans les années 80 de l'implantation d'un nouvel atelier sur le site Peugeot Vesoul où la CGT n'était pas présente. C'est en faisant des visites d'ateliers qu'il rencontre Christian qui, dans les discussions, lui parle des conditions de travail et lui demande : « tu peux me faire ma carte ? », le lendemain il était syndiqué. Voici le début du militantisme de Christian.

A la fin de l'année de son adhésion ont lieu les élections professionnelles, Christian est élu DP titulaire et CE suppléant. Mandats qu'il a assurés avec sérieux et détermination pendant des années dans un secteur où la syndicalisation n'est pas facile.

En septembre 1989, début des grèves à Peugeot Sochaux et Mulhouse, sur les salaires, à Vesoul, la CGT n'arrivait pas à mobiliser et à faire débrayer les salariés, malgré les diffusions permanentes de tracts. Christian a alors pris l'initiative d'un débrayage sur l'équipe d'après-midi, ce qui a permis d'avoir un mouvement de grève à Peugeot Vesoul.

Vu les mouvements de grèves sur plusieurs sites, la direction a ouvert des négociations avec les organisations syndicales.

Les négociations ont abouti à des augmentations de salaire de 150 à 600 francs suivant les qualifications et coefficients et surtout au renforcement de la CGT sur le site.

Christian a toujours été présent sur les listes électorales, élu à différents mandats, CE, DP, CHSCT, DS, pendant des années. Il était également présent dans toutes les luttes interpro. Notamment sur les batailles autour du maintien et de la modernisation de la ligne Paris-Bâle mais aussi sur celles de la défense du service public.

Christian est le premier militant que j'ai côtoyé au moment de mon adhésion, pendant des années de travail syndical et militant il a toujours été présent à mes côtés.

Christian s'investissait beaucoup pour les salariés, il était également investi dans le syndicat Cgt Peugeot, il en était devenu le secrétaire général adjoint, fonction qu'il a assuré jusqu'en 2014, date de notre dernier congrès.

Son engagement pour la CGT est resté sans faille et quand l'heure de la retraite a sonné, il a naturellement rejoint les retraités de l'USR70, il en était devenu le secrétaire général.

Christian fait partie de celles et ceux qui marquent leur temps et dont l'on se souvient longtemps. Il est parti trop tôt, laissant tous les camarades de la CGT dans une immense peine.



ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).

LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE : EN 10 QUESTIONS

NOMBREUSES SONT LES QUESTIONS QUI NOUS SONT POSÉES CONCERNANT LA RETENUE À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU. NOUS EN AVONS RETENU 10 POUR VOUS EXPLIQUER CE MODE DE PAIEMENT DE L'IMPÔT QUI VA VOUS FAIRE GRINCER LES DENTS S'IL EST MIS EN OEUVRE.



AVEC LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, ÇA SERA VRAIMENT PLUS SIMPLE ?

NON !

Aujourd'hui, chacun déclare ses revenus lorsqu'il a connaissance de ce qu'il a gagné. Les services fiscaux calculent ensuite l'impôt à payer sur les revenus déclarés puis envoient un avis d'imposition avec le montant de l'impôt à régler. Avec le nouveau système, au 1er janvier 2018, l'impôt pour un salarié

sera directement prélevé par son employeur sur son salaire. Cela ne l'empêchera pourtant pas d'avoir à déclarer ses revenus de 2018 en avril 2019, soit plus d'un an après le prélèvement de l'impôt. Il recevra toujours un avis d'imposition à l'été 2019 pour les revenus de 2018. Il sera alors amené à être remboursé

de ce qu'il a payé en trop ou à verser l'impôt qu'il lui reste à payer. Les services fiscaux devront alors reprendre contact avec les employeurs pour leur transmettre les nouveaux taux d'imposition à appliquer sur les salaires de la fin d'année de 2019.

01



EST-CE QUE LE MONTANT D'IMPÔT PRÉLEVÉ SERA EXACT ?

NON !

Comme on l'a vu précédemment nous serons prélevés sur des revenus avant même d'avoir déposé la déclaration d'impôt. Donc, le taux d'imposition réel à appliquer ne pourra être connu. En effet au 31 janvier 2018, impossible de deviner ce que sera le montant de nos revenus de l'ensemble de l'année, impossible de prévoir une dépense en avril permettant une réduction d'impôt ou encore impossible de prévoir une

naissance au mois de novembre 2018. Pourtant, tous ces éléments de la vie courante modifient le taux d'imposition à appliquer. Le prélèvement ne sera donc qu'une estimation basée sur les éléments de l'année précédente. Pour les crédits d'impôt, par exemple, il faudra parfois attendre plus d'un an pour être remboursé. Et, d'autres éléments devront amener les contribuables à faire tout au long de l'année des déclarations

de changement de situation aux services fiscaux, qui devront alors recalculer l'impôt et alerter les entreprises. Ces dernières devront intégrer les changements sur les futures fiches de paies de leurs salariés. Malgré tout, il faudra l'année suivante faire un bilan général de ce qui a été payé par rapport à ce que l'on doit finalement.

02



IL POURRA ARRIVER DE PAYER DE L'IMPÔT TOUT EN N'ÉTANT PAS IMPOSABLE ?

OUI !

Un exemple parmi tant d'autres. Une étudiante terminant ses études trouve un CDD de 3 mois rémunéré 2000 € par mois. Elle ne percevra pas d'autres revenus durant l'année. Dans le système

actuel elle n'aurait pas payé d'impôt. Avec le prélèvement à la source, elle aura une retenue mensuelle de 150 €. Elle payera donc un total de 450 € d'impôt sur la période alors même qu'elle

n'est pas imposable. Pire encore, elle devra attendre le dépôt de sa déclaration l'année suivante et la rectification qui en suivra pour se faire rembourser.

03



LA CONFIDENTIALITÉ SERA-T-ELLE CONVENABLEMENT ASSURÉE ?

NON !

Dans le système actuel, l'administration garantit la plus stricte confidentialité des données personnelles que vous livrez dans votre déclaration de revenus. Les agents des services fiscaux sont évidemment soumis au secret professionnel. Par contre, il est

évident que les taux d'imposition qui seront transmis aux employeurs donneront des indications sur la vie privée du salarié et de son niveau de revenu. Cela pourra peser lourd dans le cadre des négociations salariales. Le salarié pourra toutefois opter, à sa demande, pour

l'application d'un taux d'imposition dit « neutre ». Loin d'être neutre, cette demande indiquera à son employeur que ce salarié a des revenus complémentaires qu'il tente de lui dissimuler.

04



CELA FERA-T-IL RENTRER PLUS D'ARGENT DANS LES CAISSES DE L'ÉTAT ?

NON !

Aujourd'hui, le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu s'élève environ à 98 %. En faisant transiter la perception de l'impôt par des organismes tiers (entreprises par exemple), il y aura

forcément des déperditions. Les impôts prélevés sur les salaires dans une entreprise qui fait faillite pourraient ainsi disparaître. D'autres pourront être tentées de frauder et de se garder une part

du gâteau comme c'est déjà le cas pour la TVA qui transite par les entreprises (fraude estimée à 32 milliards d'euros).

05



AYA

LES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES AURONT-ILS MOINS DE TRAVAIL ?

NON !

A première vue, un prélèvement automatique réalisé par un tiers c'est moins de travail pour les services fiscaux. En réalité, il n'en sera rien ! Tout d'abord, la mise en place du prélèvement à la source va demander un important travail d'explication d'un système trop complexe. De plus, tous les changements de situation des contribuables impliqueront de nombreux recalculs des taux

d'impositions mais aussi du travail supplémentaire pour contrôler et recouvrer l'impôt sur le revenu qui sera encaissé par les entreprises. De nombreux recouplements seront aussi nécessaires entre les différents collecteurs de l'impôt (employeur, service de pension, banques..., et les impôts payés directement dans les services fiscaux). Tout cela, alors même que 30 000 emplois ont été supprimés

à Bercy en 10 ans. Cette réforme va être un véritable enfer pour les agents mais aussi pour les contribuables qui devront attendre l'application des rectifications, attendre des remboursements et attendre encore dans les longues files qui ne manqueront pas de se former aux guichets des centres des finances publiques.

06



LEON

DONC, JE NE PAYERAI PAS D'IMPÔT SUR LE REVENU EN 2017 ?

SI !

En 2017, nous allons payer nos impôts sur les revenus de 2016. En revanche, en 2018, nous serons

prélevés sur nos revenus de 2018. Et, si en 2017 vous avez des revenus exceptionnels, ils seront

également taxés. Le prélèvement à la source n'est donc en rien un cadeau fiscal.

07



LUCY

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE CACHE-T-IL D'AUTRES RÉFORMES FISCALES EN PRÉPARATION ?

OUI !

Cela peut être le premier pas vers la fusion entre la CSG et l'impôt sur le revenu. Si cela peut sembler être une simplification, une telle fusion ferait courir un risque important concernant le financement de la

protection sociale. Cela pourrait aussi augurer de l'instauration d'une « flat tax » c'est à dire un impôt à un taux unique sur les revenus. Le résultat serait une hausse importante de l'impôt pour

les plus pauvres et à l'inverse une sacrée baisse pour les plus riches.

08

PAULE



L'IMPÔT À LA SOURCE EXISTE DANS D'AUTRES PAYS, C'EST PLUS COMPLIQUÉ EN FRANCE ?

OUI !

Beaucoup de pays ont un système fiscal très différent du nôtre et aussi souvent moins juste et plus pénalisant. Le fait de prendre en compte les revenus de l'ensemble de la famille (notion de foyer fiscal) pour le calcul de l'impôt et d'avoir un impôt progressif (le taux d'imposition augmente avec les revenus) rendent impossible

une mise en place efficace d'un prélèvement à la source. Le prélèvement à la source n'amènera aucune simplification. Au contraire, il sera une usine à gaz à gérer pour les entreprises, les contribuables et les services fiscaux. Abandonnons donc cette fausse réforme. En revanche, nous avons besoin d'une véritable réforme de l'impôt

afin de le rendre plus juste et plus efficace pour promouvoir l'emploi, les salaires, l'environnement et financer les services publics dont nous avons besoin. L'impôt doit également être un outil au service d'une meilleure répartition des richesses.

09

GASPARD



LA RETENUE À LA SOURCE EST-ELLE UNE RÉFORME DE LA FISCALITÉ ?

NON !

En réalité le prélèvement à la source n'est qu'un mode de paiement. Ce n'est pas une réforme du système fiscal. A partir de janvier 2018, avec la mise en place du prélèvement à la source, vous ne payerez ni plus, ni moins d'impôt sur le revenu. Pourtant le système fiscal français a réellement besoin d'être réformé.

Tout d'abord c'est un système injuste car contrairement à ce que prévoit l'article 13 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, les français ne contribuent pas réellement à l'impôt en fonction de leurs moyens. Au contraire, proportionnellement les plus hauts revenus payent moins

d'impôt, que les revenus moyens ou même les plus modestes. En effet ces derniers sont davantage mis à contribution par le biais de taxes indirectes, invisibles mais pas indolores, comme la TVA par exemple. Ensuite c'est un système fiscal complètement inefficace, la cour des comptes a estimé le montant des niches fiscales à 150 milliards d'euros quand le déficit public s'élève à 76 milliards. Pourtant en règle générale, elles ne démontrent aucun intérêt économique, social, ou environnemental. Toutes ces mesures profitent en premier lieu aux plus puissants qui vampirisent les richesses de l'État.

De plus, cela a rendu le système fiscal extrêmement complexe. La multiplication des taxes en tout genre et l'empilement des dérogations fait que personne ne sait plus vraiment ce qu'il paye comme impôt. Et, tout le monde a le sentiment de payer pour les autres. Pourtant, l'impôt est une grande richesse. Il permet de réduire les inégalités et nous offre tous les services publics dont nous avons besoin ! **Il est urgent de rendre le système fiscal plus transparent, plus lisible, plus juste et plus efficace !**

10

ABANDONNONS LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE
ET ENGAGEONS UNE VRAIE RÉFORME DE L'IMPÔT !

TOUTES NOS PROPOSITIONS FISCALES SUR
WWW.JUSTICEFISCALE.FR



CONTINUE SYNDICALE REVENDICATIVE

Après les manifestations de JANVIER avec plus de 500 participants, en JUIN 350, les 3, 9 Octobre et ce 18 Octobre avec 250 à 300 participants selon les moments de comptage... Pourquoi ces « différences » ? C'est une question qui a traversé notre commission exécutive. En effet, la préparation bien en amont de ces journées est identique - démarche unitaire, conférence de presse, diffusion de tracts sur les marchés, adresse à tous les syndiqués etc....

Une première remarque, comme le disait justement Philippe Martinez, le rapport de force ne se mesure pas exclusivement au nombre de participants dans les manifs (même si c'est quand même mieux lorsqu'il a du monde...) - **en Janvier, il s'agissait vraiment de l'annonce de l'augmentation de la CSG, avec un sentiment d'injustice, chez les retraités-es.**

Le 3 octobre : ce sont 500 retraités-es délégués de toute la France, qui ont pu témoigner de leurs conditions de vie du fait de la hausse de la fiscalité et d'une « hausse » des pensions ridiculement basse, au regard de l'inflation et de la hausse moyenne des salaires.

Un député de la France Insoumise est venu à la rencontre des manifestants. Cinq députés communistes en ont fait de même à l'Assemblée Nationale, Le responsable du groupe PCF a indiqué qu'il allait déposer un projet de loi reprenant l'essentiel des revendications du groupe des 9.

Le 9 Octobre : un peu compliqué ce 9, comme nous avons eu connaissance qu'il n'y avait pas d'initiative départementale interpro, notre CE a décidé, d'être présents devant la SECU, sans avoir particulièrement mobilisé, du fait de la journée de 18 (difficile de mobiliser à 15 jours d'intervalle), nous étions une cinquantaine.

Pourquoi la SECU ? Tout simplement parce qu'il s'agit **d'UN BIEN COMMUN A TOUS ET TOUTES**, et que le gouvernement élaborait le plan du PLFSS (Plan de Financement de la Sécu). Une délégation s'est rendue à la Poste de Vesoul pour remettre 1200 signatures, obtenues grâce à l'investissement de deux camarades retraités, Jean Paul BOUDOT et Marcel HUREAU, pour le maintien de la poste de Vaivre, service public de proximité. Maintien qui ne concerne pas que les retraités.....Les autres participants ont rejoints le rond-point vers Peugeot.

Le 18 octobre : le socle unitaire pour la Hte Saône : CGT-FGR-FSU-LSR et quelques fois FO. Dans le prolongement de l'action nous allons rencontrer les députés des deux circonscriptions toujours dans une démarche unitaire...

A suivre.....



Élections Fonction publique 2018

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !

la
cgt

Les agents de la fonction publique, titulaires et contractuels, éliront en fin d'année leurs représentants dans les instances paritaires. Un enjeu majeur pour tous.

Ces élections offrent la possibilité à plus de 5 millions d'agents de s'exprimer pour l'organisation syndicale de leur choix. Il s'agit donc d'un moment démocratique important.

Pour la CGT, l'enjeu est de conforter sa place de 1^{re} organisation syndicale dans la fonction publique, mais aussi de rester la première organisation syndicale française tous secteurs confondus : public-privé.

Il y a encore beaucoup trop d'endroits où les agents titulaires ou contractuels n'ont pas la possibilité de voter CGT parce qu'elle n'est pas implantée. Nous avons donc besoin de renforcer notre présence car sans liste CGT pas de vote CGT !

La première phase de la campagne est donc de rechercher des candidates et des candidats, et bien évidemment de renouveler notre présence là où nous le sommes. Un travail croisé est mené entre toutes les structures de la CGT : unions locales, unions départementales, comité régionaux, afin d'inviter le plus grand nombre d'agents à choisir le vote CGT, en partant de leurs préoccupations quotidiennes.

Le gel du point d'indice, les manques d'effectifs, les manques de moyens humains et matériels (comme l'actualité le montre par exemple dans les Ehpad), la précarité, les inégalités, le temps de travail...

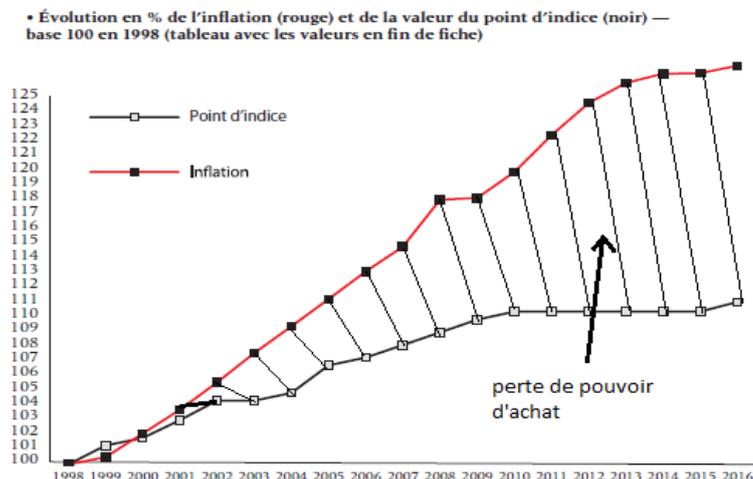
Ce qui a toujours fait la force de notre organisation, c'est de ne pas parler à la place des agents mais bien en leurs noms. En tenant compte de leurs préoccupations, on est en phase avec ce qui rythme leur quotidien.

Faire progresser le vote CGT, c'est être en capacité de créer un rapport de force, et d'obtenir des droits nouveaux.

Parmi les propositions de la Cgt, le pouvoir d'achat qui est une préoccupation importante pour les travailleurs des trois fonctions publiques

La divergence structurelle entre l'inflation et le point d'indice devient insoutenable, **puisqu'elle conduit, depuis 20 ans, à une perte de pouvoir d'achat cumulée pour les agents de la fonction publique.**

Comme le souligne le tableau reproduit ci-dessous, la dichotomie entre l'évolution de l'inflation et l'évolution du point d'indice démontre une perte flagrante de pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction publique depuis 1998.



Pour la CGT, il est nécessaire de prendre des mesures immédiates, comme la revalorisation du point d'indice, afin de compenser la perte due à l'inflation. Outre la revalorisation des pensions et retraites et du taux des indemnités kilométriques, la CGT milite pour la refonte de la grille indiciaire reconnaissant les qualifications et les niveaux de recrutement.

Le 6 décembre 2018, votez, faites voter Cgt

